

Votre référent social

C'est qui?



Le référent social est un travailleur social désigné par la Ville de Paris qui vous accompagnera pour ouvrir vos droits et remplir vos devoirs.



Vous déciderez avec lui des actions à réaliser pour préparer votre avenir (emploi, formation, hébergement, logement, soutien dans vos projets...).



Ces actions seront inscrites dans le contrat d'engagement réciproque que vous signerez.



Si vous ne recevez pas d'argent d'ici 1 ou 2 mois, contactez la CAF 75 ☎ 08 10 25 75 10 ou présentez vous dans un de ses points d'accueil (cf. flash code ci-contre) ou à l'accueil de la PSA.

Scannez-moi

Vous serez ensuite contacté·e pour l'étude de votre situation par :

La PSA Gauthey

39, rue Gauthey 75017 Paris

☎ 01 55 28 86 10

Le à h

La PSA Bastille

5, rue Lacuée 75012 Paris

☎ 01 53 46 15 00

Le à h

Une association

LE GUIDE



Permanences
sociales d'accueil



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Vous avez demandé le **revenu de Solidarité active (rSa)**



Pour recevoir le **rSa**

Le rSa, c'est quoi ?

Revenu



Allocation
(= somme d'argent)
versée tous les mois
par la **CAF 75**
(Caisse d'allocation
familiale de Paris)

Solidarité



**Aide pour
les personnes
sans ressources**
donnée sous conditions

Active

Actions d'insertion
obligatoires



Vos droits

→ Pour vous aider dans vos actions
et vivre mieux au quotidien

1



**Accès facilité
à la santé** PUMa
(Protection Universelle
Maladie)

2



Transport gratuit
Carte solidarité transport
à demander à la RATP
réseau au 0800 948 999

3



**Aide d'un travailleur
social** (réfèrent social)

4



Réductions
pour les activités
culturelles et sportives

Vos devoirs

→ Actions obligatoires
pour préparer l'avenir

1



**Signer un contrat
d'engagement
réciproque** avec
des actions d'insertion
définies avec votre
réfèrent social.

2



**Voir régulièrement
votre réfèrent social**
pour éviter l'arrêt
du versement de l'aide

3



**Respecter le contrat
et réaliser
les actions**

4



**Faire les démarches
administratives
auprès de la CAF 75**

- Tous les 3 mois déclarer vos ressources (= argent gagné)
- Prévenir en cas de changement de situation : emploi, logement, mariage, naissance...